

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 292-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1119

Déposée le: 17.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) (porte-parole)
Toggwiler-Bumann (Ostermundigen, pvl)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 21.01.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Lehrplan 21: quelle latitude pour les écoles et les communes?

Le Conseil-exécutif est chargé de procéder de la manière suivante à l'augmentation générale du nombre de leçons d'allemand et de mathématiques comme prévu par le LP21 :

1. l'introduction de leçons supplémentaires en allemand et en mathématiques sera accompagnée d'une étude scientifique qui s'intéressera aux prestations des classes avec et sans leçons supplémentaires ;
2. les écoles et les communes pourront se servir de l'enveloppe de leçons supplémentaires soit pour augmenter le nombre de leçons d'allemand et de mathématiques, soit pour augmenter le pool de leçons de l'école ;
3. les écoles qui choisiront d'augmenter leur pool de leçons pourront disposer librement de ces ressources en fonction de leurs besoins.

Développement :

La comparaison cantonale PISA (www.be.ch/pisa) montre tout à fait clairement que dans leur grande majorité les écoles bernoises et les élèves bernois obtiennent déjà de bons résultats en allemand et en mathématiques. Personne ne conteste qu'il faille faire encore plus pour les élèves en difficulté comme pour les bons élèves. Mais ce n'est pas en donnant à tous et à toutes plus de la même chose que l'on va les aider.

Sans compter que le poids de cette augmentation du nombre de leçons hebdomadaires n'est pas souhaitable ni supportable pour forcément tous les élèves. Un nombre conséquent d'élèves s'investissent dans des activités extrascolaires comme le sport, la musique ou la vie associative et préfèrent engranger des connaissances supplémentaires en dehors de l'école. Il convient de respecter cela. Ne sous-estimons pas la valeur des loisirs, pour lesquels les élèves ont besoin de temps.

Les économies réalisées ces dernières années à l'école obligatoire ont été sans conteste faites principalement au détriment des disciplines manuelles et artistiques et de l'économie domestique. Les mesures liées à l'examen des offres et des structures (EOS) se sont en outre souvent soldées dans les communes et les écoles non par une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe mais par la suppression de leçons dans les écoles. Ce tour de vis a concerné les matières facultatives, l'enseignement collectif, les camps de sport et les semaines vertes.

De plus, de nombreux enseignants et enseignantes sont fortement sollicités par le grand nombre d'élèves et la grande hétérogénéité de ces classes. Pouvoir donner ponctuellement des leçons supplémentaires leur serait peut-être plus utile que devoir dispenser davantage de cours de mathématiques et d'allemand à tous et toutes. Si la Direction de l'instruction publique veut donner du mou aux écoles et leur permettre de s'adapter aux conditions locales, logiquement elle devrait leur accorder un peu de liberté de choix dans les limites du raisonnable.

Le canton de Berne a une opportunité unique de lancer une étude de recherche pédagogique avec la Haute école pédagogique germanophone (PHBern), et ce dès le début. Il s'agira d'étudier l'impact du nombre de leçons d'allemand et de mathématiques, deux disciplines essentielles, sur les performances des élèves par rapport à d'autres mesures pédagogiques (manuels, méthodes d'enseignement et d'apprentissage). S'il devait s'avérer que multiplier le nombre de leçons ne produit que peu d'effets et coûte trop cher par rapport à d'autres mesures, alors il ne faudrait pas hésiter à revenir dans quatre ans au nombre de leçons précédent ou à répartir les leçons autrement.

Si les écoles avaient le choix, elles pourraient agencer les leçons de la manière la plus profitable. On sait bien que chaque école est différente, et la nouvelle stratégie cantonale de la formation fait une priorité du développement local de l'enseignement, dans les écoles.

Motivation de l'urgence: la grille horaire du LP21 sera adoptée prochainement. Les écoles doivent être prévenues suffisamment tôt de ce qui les attend.